

2153

# Domaine public

## Se mettre à l'écoute

Beaucoup ont dit ou pensé: une fois de plus l'immobilisme triomphe. Les maigres transferts de sièges traduisent la douce oscillation des forces politiques en Suisse, qui permet à chaque parti de crier régulièrement victoire ou tout au moins d'affirmer qu'il a su consolider ses positions. Et l'entrée en scène d'un ordonnateur engagé par la télévision n'a fait que souligner l'absence d'une surprise possible: la perte d'un siège à Soleure ou un mandat gagné dans le canton de Vaud, ça ne donne pas le frisson du petit pour-cent qui, s'il se déplace, peut faire tomber une majorité en France ou en Allemagne. Il ne fait pas bon être commentateur électoral dans ce pays, l'embarras des politologues sur le petit écran au soir du 21 octobre est là pour en témoigner.

Se limiter au décompte des voix, c'est de l'épicerie politique; c'est, dans un régime qui ne connaît pas de majorité stable et automatique, passer à côté du sujet.

Les personnes tout d'abord. La progression importante des femmes, l'apparition d'une soixantaine de nouveaux députés — et parmi eux un important contingent de moins de 40 ans — sont des phénomènes qui obligent à tempérer l'image d'immobilisme, de conservatismisme de l'électorat helvétique. La composition des fractions parlementaires peut modifier les rapports de force alors même que, numériquement, ces fractions restent stables; d'ores et déjà, dans le groupe socialiste, on constate une qualité accrue, des profils mieux marqués.

Ce n'est pas tout. Finalement un week-end électoral et même la campagne qui le précède n'épuisent pas la réalité politique ni ne la figent pour une législature. Outre les élections à l'occasion desquelles les grandes familles politiques se mesurent à travers les choix

d'une petite moitié des citoyens, et le retrait dans la vie privée où semble se réfugier l'autre moitié, il y a un entre-deux, une vie politique au sens étymologique; il y a des mouvements sociaux dont la grande liturgie électorale ne rend compte que très marginalement ou pas du tout.

Et les changements, lents et partiels, c'est de ces mouvements qu'ils naissent — femmes, écologie et énergie, locataires et groupes de quartiers, organisations syndicales (voyez le dernier congrès de la FOBB), parents d'élèves et élèves, paysans —. En Suisse comme ailleurs apparaissent de nombreux lieux politiques où se créent de nouvelles manières de penser et d'agir, souvent maladroites et temporaires, mais irréductibles à la pensée et à l'action des grandes formations politiques historiques.

Si ces mouvements ne se traduisent pas en nombre de voix, c'est pourtant par eux que le monde politique peut bouger. A condition que ce dernier se mette à l'écoute, qu'il renonce à vouloir niveller ces mouvements, à vouloir les utiliser pour un grand dessein.

Tout se complique dirait Sempé. C'est que les grands modèles à penser la vie sociale craquent, ne répondent plus aux demandes qui émergent; le monopole de représentation des partis centrés sur l'Etat, la prétention de ces derniers à exprimer l'intérêt général sont battus en brèche; le libéralisme se voit contester par les libertés, le socialisme est affronté à la revendication de la diversité.

La complexité, dans la vie d'une société, c'est la règle. En définitive en politique il n'y a que les obtus pour rester assis sur leurs catéchismes vieillissants, mais tellement clairs et simples.

NB. Les lecteurs intéressés au thème des mouvements sociaux et de la démocratie liront avec profit, de Pierre Rosanvallon: "L'âge de l'autogestion" (1976), "Pour une nouvelle culture politique" (1978) et "Le capitalisme utopique" (1979), aux éditions du Seuil.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 520 1er novembre 1979  
Seizième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
Jean-Daniel Delley

520

## LOGEMENT

# La justice vaudoise au pied du mur

L'association vaudoise des locataires (Avloca) a lancé, on le sait, une initiative "pour une meilleure défense des locataires par l'institution d'un tribunal des baux". Une telle institution spécialisée existe déjà à Genève et à Zurich. L'Avloca fait donc le pari que les inconvénients éventuels nés d'un éclatement de la justice (juges spécialisés) seront compensés par les avantages évidents du système proposé: 1. "Le tribunal en question sera unique pour tout le canton, mais siègera dans le district où est située la chose louée. Il sera présidé par un magistrat professionnel, assisté de deux juges-asseurs représentatifs des organisations de

propriétaires et de locataires. Dans certains cas mineurs, le juge pourra renoncer au concours des assesseurs. Ce tribunal sera complété par des experts, qui en feront partie intégrante. Le recours à des experts extérieurs rémunérés sera donc éliminé.

2. "La procédure sera simplifiée au maximum. Il suffira notamment d'une simple lettre adressée au Tribunal et exposant le motif de la requête pour ouvrir l'action.

3. "La représentation des parties ne sera plus réservée aux seuls avocats et agents d'affaires, mais ouverte également à des personnes dûment autorisées par une association représentative de locataires ou de propriétaires. D'où une économie des frais".

A quoi il faut ajouter que la procédure envisagée est gratuite et que le recours aux commissions de conciliation sera maintenu, comme

jusqu'ici, pour éviter l'encombrement du Tribunal.

On voit mal quelle serait la teneur d'un éventuel contre-projet officiel — puisque tel est le système de défense des pouvoirs publics face aux initiants! — face à ces propositions d'intérêt général et qui rencontrent manifestement un large écho dans la population.

Ce qui frappe pourtant surtout dans la démarche entreprise par l'Avloca, c'est le diagnostic qu'elle porte sur la justice vaudoise au chapitre qui la concerne: "un système coûteux, lent, compliqué et peu sûr". Sans autres commentaires, l'argumentation des promoteurs de l'initiative:

"Le coût. Pour mettre quelque chance de son côté, le locataire est obligé de s'adresser à un agent d'affaires ou à un avocat, ce qui va déjà entraîner des frais très importants, sou-

## BAGATELLES

Economies d'énergie à Montreux. Suite et fin (cf. DP 518). "Est vaudois", 26.10.1979: "Le projet d'améliorer l'éclairage attractif de fin d'année à Montreux, proposé par la commune qui prendra à sa charge l'achat du matériel (fr. 55.000.— et des frais annuels pour fr. 11.300.— a été finalement accepté au Conseil communal par 46 voix contre 17... Le projet d'éclairage a donné l'occasion à plusieurs conseillers d'exprimer leur inquiétude au sujet du gaspillage d'énergie". La commission s'était ralliée au projet officiel, aucun rapport de minorité n'étant présenté, la majorité bourgeoise soutenant l'entreprise a eu gain de cause facilement.

\* \* \*

Cri de victoire dans un dernier numéro de l'hebdomadaire bilingue gratuit de la région biennoise, "Biel-Bienne": en l'espace de dix-huit mois, et sur la foi de sondages considérés comme sérieux, "Biel-Bienne" serait devenu le journal le plus important de la région (taux de lecture et taux de "satisfaction"). Le plus intéressant peut-être, c'est cette conclusion

à laquelle sont parvenus les enquêteurs: "il arrive à un lecteur sur cinq de lire parfois les articles dans les deux langues (français et allemand, bien sûr); un sur quatre ne lit souvent que la langue "étrangère"; 52% lisent invariablement la version allemande, 25% la version française et 23% tantôt l'une tantôt l'autre" (tirage actuel de la publication: 80.500 exemplaires). Voilà des résultats qui vont compliquer encore tous les pronostics des spécialistes sur l'avenir de la presse gratuite.

\* \* \*

Le "Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais" se félicite — à bon droit, manifestement — de la forte participation (par rapport à l'ensemble de la Suisse) des Valaisannes et Valaisans aux dernières élections fédérales: il est vrai que la position dominante du "NF" sur le marché de la presse valaisanne n'a pas eu, c'est le moins qu'on puisse dire, d'effet anesthésiant sur le corps électoral du canton. Une petite note pourtant qui tempérera quand même les enthousiasmes. Dans son édition du 18 octobre, le rédacteur en chef André Luisier faisait le tour des listes et jugeait leurs chances de succès. Nous citons son commentaire, "in exten-

so", pour la liste socialiste: "La confrontation se situe au niveau de Mme Françoise Vannay-Bressoud, enseignante à Torgon-Vionnaz, et M. Germain Varone, secrétaire syndical et député de Savièse. Les chances de M. Varone sont réelles. La différence en faveur de Mme Vannay pourrait provenir des apports extérieurs au parti, parce qu'elle est une femme et qu'elle a un joli sourire". La politique, dans le fond, c'est très simple — ou comment animer journalistiquement une campagne électorale.

\* \* \*

Hans A. Pestalozzi, dirigeant de l'Institut Gottlieb Duttweiler récemment licencié, a trouvé un organe pour exprimer ses opinions non conformistes. Le mensuel "Zytglogge Zytig" (le journal de la Tour de l'horloge), de Berne, lui confie une page intitulée "le porte-voix" (Sprachrohr).

\* \* \*

Petite question pour les amateurs. Connaissez-vous les règles du "Loto Dauphin"? Le musée d'histoire de Bâle possède un tel jeu dans ses collections, mais sans règles du jeu.

vent disproportionnés avec la valeur litigieuse. D'autre part, les nombreux magistrats qui s'occupent des conflits locatifs (il y a 14 présidents de tribunaux de district et 63 juges de paix...) sont généralement peu familiarisés avec ce genre de conflits, qui requièrent parfois de grandes connaissances comptables. De ce fait, nos juges ont pris l'habitude de faire appel à des experts ce qui renchérit considérablement la procédure.

"Lenteur et complications. Pour obtenir justice, le locataire doit se battre souvent durant de nombreux mois et parfois ouvrir simultanément plusieurs procédures, devant des instances différentes. Par lassitude, certains d'entre eux abandonnent en cours de route..."

"Manque de sécurité. La législation contre les abus dans le secteur locatif est très imprécise et laisse une très large marge d'appréciation aux juges. De ce fait, les jugements sont sou-

vent contradictoires. Comme les frais engagés sont généralement élevés, il y a peu de recours au Tribunal cantonal contre des jugements de première instance. La jurisprudence est donc rare, ce qui crée une grande incertitude pour le locataire qui ignore presque tout des chances qu'il peut avoir en ouvrant une action judiciaire. Ce qui amène de nombreux locataires, pourtant convaincus de leur bon droit, à renoncer à s'adresser à la justice".

## ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

### Propriétaires et gérants sur le grill

*Pour rester dans le secteur du logement, signalons une autre initiative qui mérite d'être relevée. L'organe de la Fédération romande des locataires, "Droit au logement" présente dans son dernier numéro (24/octobre 1979) un dossier consacré au gaspillage d'énergie, inventaire des mesures imaginables allant du réglage du chauffage général à une meilleure isolation de la dalle des combles.*

*Par ailleurs, "Droit au logement" publie une lettre-type du locataire à son propriétaire ou à sa gérance qui nous semble être une utile contribution au "mois de l'énergie".*

Locataires de l'immeuble	Lieu et date
...	
	Monsieur ... (propriétaire) ou Gérance ...
<u>Chauffage / eau chaude</u>	
Monsieur,	
<p>Vous savez comme nous que le prix du mazout a fortement augmenté depuis quelques mois et que de nouvelles hausses sont malheureusement à craindre dans un avenir rapproché.</p> <p>Vous n'ignorez pas non plus que nos autorités s'emploient à promouvoir partout des économies d'énergie qui vont dans l'intérêt, du pays autant que dans celui des occupants des immeubles, pour lesquels le coût du chauffage et de l'eau chaude centrale est de plus en plus lourd.</p> <p>En nous référant au résultat des exercices écoulés, nous avons dû constater à regret que ce coût est particulièrement élevé dans notre immeuble. Les causes en sont diverses, assurément et il faut craindre qu'il soit impossible de remédier à l'une ou l'autre, par exemple à une construction trop légère, à des choix architecturaux datant d'une époque où le combustible était bon marché.</p> <p>Nous avons toutefois relevé un certain nombre de mesures qui pourraient être prises à bref délai, qui ne sont pas excessivement onéreuses, compte tenu du rendement de</p>	

l'immeuble que nous sommes fondés à admettre. Il s'agit notamment de:

- étanchéisation des portes et fenêtres
- pose d'un régulateur automatique du chauffage, en fonction de la température extérieure
- réglage du ou des brûleurs
- pose de vannes thermostatiques dans les appartements
- abaissement au minimum (55o) de la température de l'eau chaude centrale
- contrôle et remise en état du système de distribution d'eau chaude
- contrôle et remise en état éventuelle de la distribution d'eau chaude
- isolation des combles
- etc

Nous vous demandons de bien vouloir étudier la prise de ces diverses mesures qui ne pourront avoir qu'un effet positif sur le coût du chauffage des exercices 1979-80 et suivants.

De notre côté, nous sommes prêts à faire preuve de l'autodiscipline nécessaire propre à éviter tout gaspillage de chaleur et d'eau chaude. Beaucoup d'entre nous sont prêts à procéder dans leur logement aux travaux mineurs qui y concourront et à adapter leur comportement d'usagers de manière adéquate.

Nous vous remercions de bien vouloir nous tenir informés de vos décisions par l'entreprise du premier signataire de ces lignes, qui fera office de boîte aux lettres en la matière.

Nous sommes naturellement prêt à un dialogue au sujet de l'objet de cette démarche qui, nous en sommes sûrs, rencontrera votre attention. Le jour n'est peut-être pas si éloigné où, autant ou presque que le niveau du loyer, celui des charges accessoires influera de manière déterminante sur la location ou la non-location des logements.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

## Radio-télévision : la farce du 9 novembre

Ce feuilleton-là, les téléspectateurs romands ne le verront pas sur leur petit écran. Et pourtant quelle intrigue, quelles intrigues ! De retournements de situation en coups fourrés, de procès en cabales diverses, ses rebondissements permanents et multiples sont tels que le plus habile des scénaristes n'aurait jamais osé les imaginer, fût-il rompu à toutes les ficelles du genre, familier des recettes les plus subtiles, dorénavant inscrites outre-Atlantique dans les mémoires des ordinateurs pour faire pleurer à coup sûr dans les chaumières.

Ce feuilleton, c'est celui de la vie de la télévision elle-même, en particulier celui de la SSR et du petit (voire du grand) monde politique au coude à coude pour le contrôle des médias.

La semaine passée (DP 519), nous en étions restés à un chapitre assez compliqué, marqué par une vive agitation dans les coulisses politiques. Principaux acteurs : une poignée de politiciens qui avaient bien du mal à camoufler leurs appétits audio-visuels, sous le couvert de mettre de l'ordre dans la maison de la TV (rapport de la commission de gestion du Conseil national).

### SOUS LE SIGNE DE LA RÉORGANISATION

Aujourd'hui, chapitre suivant. L'écheveau des manœuvres est tout aussi embrouillé, c'est la farce du 9 novembre.

Pour simplifier les choses, restons en Suisse romande, puisque c'est là que se déroulera le prochain acte d'une pièce qui se joue sur la scène suisse tout entière.

On le sait, depuis des années, la SSR est en plein effort de "réorganisation". En fait, de

rapports en rapports, d'expertises en expertises, on a bien dû se résigner à admettre que les structures actuelles, si elles servaient admirablement les intérêts de quelques personnalités confortablement installées dans leurs postes à "hautes responsabilités", ne pouvaient plus donner le change face aux revendications croissantes de transparence de la gestion et de rééquilibrage politique.

### DES SOCIÉTÉS FANTÔMES

Illustrons le "malaise" ! Coiffant la radio et la télévision en Suisse romande, la Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande (SRTR) gère en quelque sorte les studios de radio de Lausanne et ceux de télévision à Genève. La production des émissions est de la compétence de la Direction régionale, elle-même placée sous le contrôle d'une assemblée régionale. Voilà pour les principes. En pratique, le pouvoir effectif à la SRTR est tout entier entre les mains d'un comité directeur, émanation de l'assemblée régionale, et qui procède aux nominations importantes (des directeurs régionaux aux responsables de départements), a la haute main sur le plan des programmes, pour ne citer que ces quelques attributions-là.

Comprendre à quel point ce comité directeur avait jusqu'ici les mains libres, c'est noter que l'assemblée régionale — une réunion une fois par année pour approuver principalement le budget et les comptes — est composée en majorité de délégués de deux sociétés fantômes, dont la justification n'est plus qu'historique pour le rôle de pionniers qu'elles ont joué aux temps héroïques de la radio-tv, la Fondation de radiodiffusion et de télévision à Lausanne (FRTL) et son homologue à Genève (FRTG). Le comble est que ces sociétés qui ne peuvent prétendre à aucune représentativité du public suisse-romand ont joué le rôle d'alibi "populaire" commode pendant des années : le poids de leurs seize délégués était nul face aux représentants des villes-studios, à ceux des gouver-

nements cantonaux, voire à ceux du Conseil fédéral.

### UN POUVOIR CONFISQUÉ

A travers des institutions calculées sur mesure, place nette donc pour les quatorze membres du comité directeur. Et à l'intérieur même de ce cénacle, toutes les précautions étaient prises pour éviter que la paix des délibérations en circuit fermé ne soit troublée : un place plus que chichement comptée pour les membres "élus", les représentants "de droit" de diverses communautés ou institutions (villes-studios, Conseil fédéral, gouvernements cantonaux) se taillant la part du lion. La confiscation du pouvoir était à ce point entrée dans les mœurs qu'on a vu les deux présidents inamovibles de la FRTL et de la FRTG, l'avocat lausannois Charles Gilliéron et le régisseur libéral genevois Jean Broillet alterner annuellement à la présidence du comité directeur et à celle de la commission romande des programmes, sans craindre bien sûr le désaveu d'une "base" inexistante. Ce jeu a pu durer pendant des années, toléré par une majorité bourgeoise qui y trouvait son compte.

Vint le temps des réformes et des promesses. On admettait qu'un système reposant sur des sociétés exangues, tout juste bonnes à déléguer quelques notables à des postes directoriaux, n'avait plus cours. En 1973, la maison Hayek, chargée de la SSR d'étudier les réformes jugées indispensables, déposait un rapport intermédiaire placé, à ce chapitre des structures, sous le signe de la sauvegarde des intérêts de la population face aux créateurs des programmes. On se mit donc au travail, à la SRTR, en commission ahoc, pour rédiger de nouveaux statuts garantissant à la fois une meilleure transparence de l'organisation de la SSR et une démocratisation de son fonctionnement.

### DES INTENTIONS AUX PROJETS

Voyons concrètement ce qu'il est advenu de ces bonnes intentions ! Le 9 novembre pro-

chain, l'assemblée générale de la SRTR est convoquée pour voter les nouveaux statuts de la société. Une bonne partie des membres ont été mis devant le fait accompli et ne feront qu'entériner une décision prise par le comité directeur et à laquelle ils n'ont pas été associés. Comme de juste, et dans la grande tradition du confidentialisme helvétique, aucun débat public n'a précédé cette étape finale de la réorganisation, la radio et la télévision, directement concernées, n'ayant pas été sollicitées de mettre à temps à disposition leurs antennes pour une plus large information de l'opinion. Qui plus est, la séance du 9 novembre ne sera pas publique, pour la simple et bonne raison que le comité directeur n'a pas pris de décision dans ce sens... Voilà pour le décor de la farce.

Quant au fond, il n'est pas moins inquiétant. Les deux antiques fondations disparaissent, remplacées par sept sociétés cantonales (Vaud, Genève, Neuchâtel, Valais, Fribourg, Jura et Berne francophone). Ces nouvelles institutions délégueront au total 31 membres à la nouvelle assemblée régionale des délégués; ces membres élus seront flanqués de 28 représentants de diverses collectivités, Conseil fédéral (8), Cantons (7), Villes-studios (2), sept membres "cooptés" et 4 représentants du personnel. De toute évidence, les pouvoirs de cette assemblée ne seront pas plus considérables que ceux de l'assemblée actuelle. Comme devant le pouvoir réel sera détenu par le comité directeur. Et c'est là que la farce prend toute son ampleur. Si d'une certaine manière le poids prépondérant des sociétés cantonales au sein de l'assemblée régionale pouvait être un gage du fonctionnement démocratique de cet organe, cet équilibre disparaît dans la nouvelle composition du comité directeur. Jugez-en vous-mêmes! Au sein du comité directeur nouvelle formule, les délégués des sociétés cantonales ne sont que 9 sur 22 membres, le reste des sièges se partageant entre les émissaires des cantons (7, ce sont les départements de l'Instruction publique qui se chargent de

cette tâche), les personnalités envoyées là par le Conseil fédéral (2), les villes-studios (2) et le personnel (2). C'est dire si, après le 9 novembre, on se retrouvera en pays de connaissance dans les instances dirigeantes de la SRTR!

#### UNE RÉFORME OCTROYÉE

Jusqu'ici, peu ou pas de réactions (voir plus loin): le secret des libérations et le blak-out entretenu sur les projets permettront-ils à une petite "élite" de se perpétuer aux postes de commande de la radio et de la télévision? Les délégués-potiches de l'assemblée du 9 novembre, appelés à se saborder en faveur de sociétés cantonales qui n'ont même pas vu le jour, réagiront-ils à cette façon d'imposer d'en-haut une réforme qui n'a d'autre signification que de conserver les rapports de forces politiques actuels (sinon, pourquoi ne pas attendre que la population des auditeurs et des téléspectateurs dont on feint de tant se soucier se soit prononcée elle-même, au sein des futures sociétés cantonales, sur l'organisation souhaitable de la SRTR)? La suite au prochain numéro.

PS. En dernière heure, nous apprenons que l'étape suivante de la farce prend forme. Dans les cantons de Genève et de Vaud, ce sont les anciennes fondations qui prendraient sur elles de mettre sur pied les sociétés cantonales... sous la houlette bien entendu de MM. Broillet et Gilliéron qui vont une nouvelle fois devoir se dévouer!

### En point de mire le modèle PTT

*Le climat présidant à la "refonte" de la SRTR, tout de discrétion et de négociations de coulisses, n'a pas — c'était manifestement le but de l'opération — favorisé l'éclosion de contre-projets dignes de ce nom.*

*Une initiative de dernière minute pourtant à*

*signaler, celle de syndicats réunis sous l'égide de l'Union syndicale suisse, à savoir la Fédération des employés de la radiodiffusion et télévision suisse (Ferts, non-membre de l'Uss), la Fédération suisse des journalistes (Fsj), le Syndicat suisse des mass media (Ssm), le Syndicat Suisse romand du spectacle (Vpod) et la section de Genève de l'Union suisse des artistes musiciens, toutes organisations, comme on le devine aisément, directement concernées par un changement des structures de l'"employeur" de certains de leurs affiliés, à un titre ou à un autre.*

*Cette réaction syndicale, pour ne toucher qu'un des aspects de la question, est tout de même très significative: comment admettre que, au sein du futur comité directeur, la représentation du personnel soit limitée à 2 sièges sur 22 au total? Les quatre groupements ont donc demandé il y a quelques jours à la fois le report de la réunion du 9 novembre et le passage à quatre sièges pour la délégation personnel.*

*Une revendication proche de celle présentée lors de la dernière séance du Conseil communal lausannois à la Municipalité par un conseiller socialiste (Cl.-E. Ogay). Directement interpellé, en sa qualité de représentant de la "ville-studio" de Lausanne au comité directeur de la SRTR, le syndic radical Delamuraz s'est, à la surprise il faut le dire d'une partie de l'assemblée, déclaré d'accord pour "soutenir toute proposition visant à augmenter le nombre des membres élus des comités de direction régional et cantonal, à élargir la représentation des organisations du personnel dans tous les organes de la SRTR, à restreindre par conséquent l'ampleur du phénomène de cooptation "qui n'est pas conforme à l'esprit de la réorganisation de la SRTR". On peut sérieusement douter que ces interpellations tardives — et pour cause! — aient une*

## En point de mire le modèle PTT

quelconque influence sur le déroulement de la farce du 9 novembre. Et si cela était, les spécialistes juristes de la SSR sont certainement déjà au travail pour trouver la parade: le renforcement de la délégation du personnel pourrait, par ricochet, provoquer celui d'autres instances; le comité directeur, fort alors d'une trentaine de membres, serait déclaré ingouvernable sans la création d'un "bureau" restreint, lui tout entier composé, cela va sans dire, de notables siégeant "de droit"... A ce stade de la manipulation — on a bien trouvé une justification au maintien de représentants des gouvernements cantonaux, alors même que les socié-

tés cantonales ont été créées pour garantir l'équilibre géographique romand — tous les coups sont permis.

En tout état de cause, si le coup de force du petit cercle de manipulateurs échouait en fin de compte, et que selon l'ordre normal des choses les futures sociétés cantonales, régulièrement élues après une large information du public, étaient appelées à se prononcer sur leur organisation régionale et sur la nature de leurs rapports avec un éventuel comité directeur, pourquoi éliminerait-on d'emblée, ainsi que l'ont fait les dirigeants de la SRTR, un système de représentation tripartite, un tiers de représentants des utilisateurs, un tiers de représentants des travailleurs et un tiers de représentants des collectivités publiques. Que l'on sache, c'est le dosage qui prévaut au conseil d'administration des PTT.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Les bénéfiques de l'abstention

Ainsi donc, un nouveau record a été battu: jamais jusqu'ici, les abstentionnistes, lors d'une élection, n'avaient obtenu la majorité! Voilà qui est chose faite, Dieu merci. Encore un effort, et peut-être que les commentateurs, les journalistes, les hommes politiques prendront conscience du phénomène et de ses implications. Jusqu'à présent, si j'en crois la "table ronde" organisée par la TV, mis à part le représentant de la LMR (M. Thévenaz), les autres pratiquaient plus ou moins, et avec plus ou moins de brio et de succès, la politique de l'autruche!

— Fort bien; vous avez quelque chose à proposer?

— Oui, j'ai quelque chose à proposer. Rien de bien neuf, rien que d'éculé, c'est vrai. Tant pis!

Longtemps (et aujourd'hui encore dans un ou deux cantons), les votations ont été obligatoi-

res. Qui ne se rendait pas aux urnes payait, si ma mémoire est bonne, deux francs.

Là dessus, concert de protestations: ça ne sert à rien... l'expérience prouve que... et d'ailleurs, c'est anti-démocratique. "Moi, Monsieur, je suis opposé par principe à toute obligation en pareil domaine. Nous sommes libres, que diable! Et libres de ne pas aller voter."

"Examinons donc ce point, et disons: "L'obligation servira à quelque chose ou elle ne servira à rien".

Si elle sert à quelque chose, elle se justifie donc, puisqu'elle permettra de remédier à cette maladie mortelle dont est atteinte notre démocratie et qui fait que nous ne sommes plus en démocratie, puisque les décisions ne sont plus prises par le "peuple", par la majorité, mais par une minorité de plus en plus restreinte.

Mais supposons qu'elle ne serve à rien: il y aura donc 400 000, un demi-million, 600, 700 000 abstentions, à peu près comme par le passé.

C'est vrai.

...Qui payeront à chaque fois l'un dans l'autre un million de francs...

Je lis dans le dernier cahier de l'*Alliance culturelle romande* (no 25, octobre 1979):

"Autre exemple de notre manière de regarder nos talents par le petit bout de la lorgnette, *Prométhée*. Le Théâtre de Carouge engage la saison passée deux metteurs en scène est-allemands de grand réputation, Karge et Kanghoff, pour monter à Genève un *Prométhée* révolutionnaire.

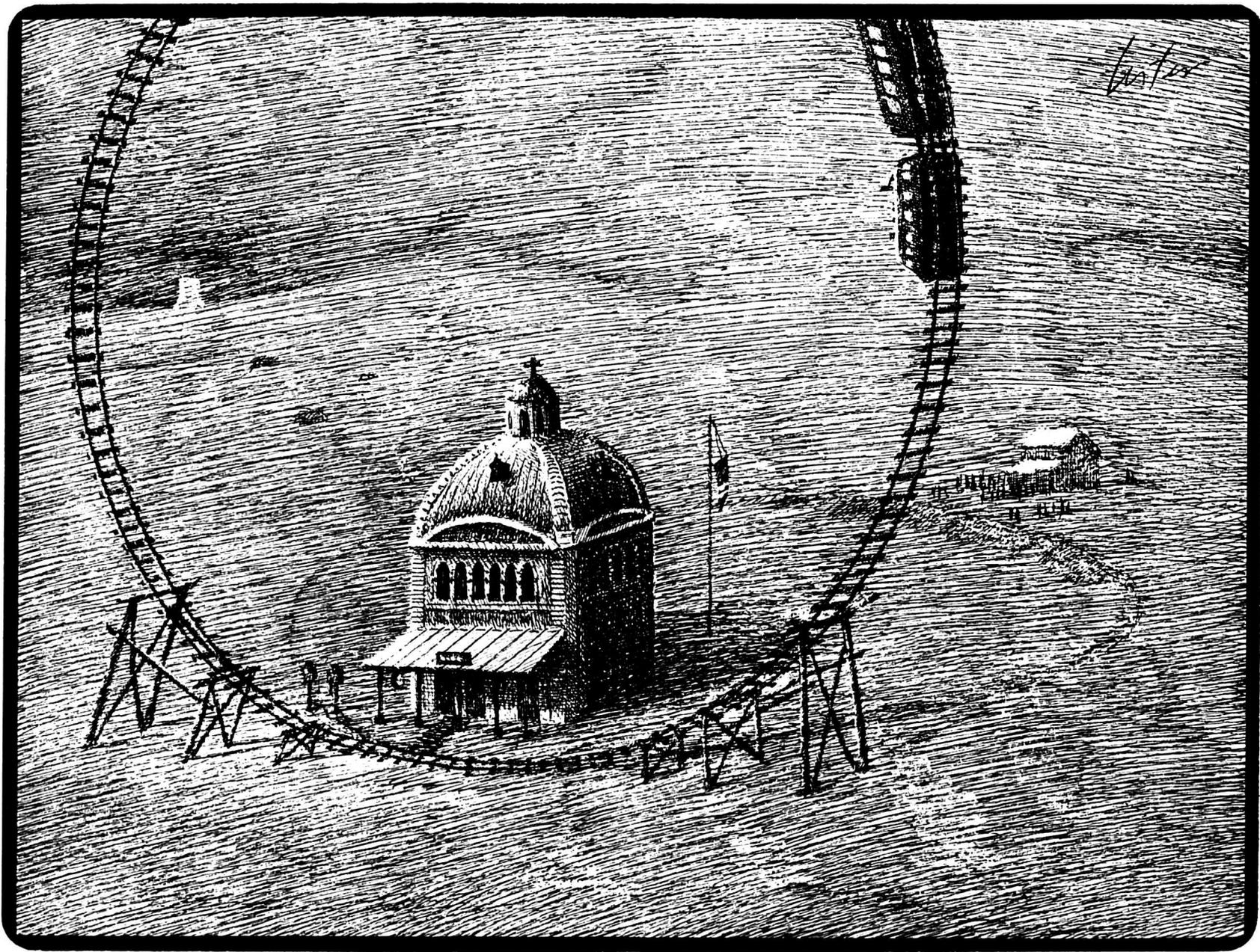
"Ce spectacle étonnant est cité en exemple par la plus grande revue européenne de théâtre, le magazine allemand *Theater Heute*, qui n'hésite pas à en faire le "spectacle de l'année 1978". Aussitôt, les offres affluent au Théâtre de Carouge: les festivals les plus prestigieux, les plus grandes scènes, le Théâtre des Nations, où Carouge serait encadré par l'Opéra de Pékin et la compagnie de Peter Brook. Seulement, le Théâtre de Carouge fait face aux plus grandes difficultés matérielles de fonctionnement; il ne peut affronter une tournée aussi importante sans un financement exceptionnel (...) Carouge lance un appel aux autorités municipales, cantonales, fédérales, aux fondations, aux sociétés financières et commerciales... Refus presque général, arguties politiques sur des délais de consultation trop courts..."(1).

Je répète: l'un dans l'autre, *un million*. Trois ou quatre millions par an.

*Pro Helvetia* manque d'argent et ne peut soutenir le Service de Presse suisse; la Confédération n'a pas d'argent pour soutenir valablement le cinéma; le canton de Vaud, la Ville de Lausanne manque d'argent pour soutenir le Théâtre pour enfants (et les autres théâtres aussi). Le Musée cantonal a des moyens très limités. La "politique culturelle" de la Suisse est d'une incroyable mesquinerie, quand elle n'est pas inexistante. Qu'on utilise donc ces trois ou quatre millions à soutenir les arts, les lettres, le cinéma, le théâtre — une goutte d'eau, mais permettra peut-être de ne pas mourir de soif!

J.C.

(1) In "L'apport théâtral romand", par Guillaume Chenevière, p. 164.



*Automne à Berne. Certains s'en vont, d'autres s'en viennent.*

## Grandeur et misères de l'enseignant

L'enseignant est aussi un être humain ! On le savait, mais cette dimension de la pédagogie est rarement abordée pour elle-même — comme un objet d'étude à part entière — dans les innombrables traités spécialisés que secrète l'organisation de l'école et de l'enseignement. D'où l'intérêt de cet article d'une vingtaine de pages, paru dans la dernière livraison de "Gymnasium helveticum" (no. 5/1979 ; adresse utile: case postale 776, 1701 Fribourg, Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire), sous le titre "Cycle de vie et enseignement: changements dans les relations enseignant-élèves au cours de la carrière".

Les auteurs: Michael Hubermann et Anca-Lucia Schapira. Leur hypothèse de départ: "L'évolution des conduites et des attitudes au cours de leur carrière va changer la manière dont les enseignants font et perçoivent leur travail et ces changements vont à leur tour se répercuter sur le travail et les attitudes scolaires des élèves". Leur "approche": cent heures de discussions au total avec trente enseignants du Cycle d'orientation genevois (un échantillon aussi représentatif que possible) sur des thèmes aussi variés que les relations avec les élèves, les parents, les collègues et avec l'administration scolaire, l'évolution dans les méthodes d'enseignement et dans les attitudes vis-à-vis des réformes introduites depuis 1972, l'évolution de leurs opinions sur les problèmes de discipline en classe, sur le rôle extra-scolaire de l'école, sur l'importance relative de l'hérédité et de l'environnement dans la performance scolaire.

Il serait illusoire de résumer ici les conclusions des enquêteurs, présentée sous une forme déjà ramassée dans "Gymnasium helveticum". Un aperçu pourtant des "constatations préliminaires" qui donnent le ton de l'ensemble du

travail. Les auteurs se déclarent d'abord très étonnés par la facilité du contact avec les enseignants qu'ils interrogent et le besoin de communiquer qu'ils rencontrent au cours de leurs entretiens: "tout en le trouvant fascinant, nous n'arrivons pas à expliquer le pourquoi de ce phénomène; il nous confirme l'idée d'un très grand isolement dans l'enseignement; on travaille seul, on souffre seul, on vit seul des moments d'exaltation; on partage peu de tout cela avec les collègues qui, eux, doivent cependant connaître les mêmes expériences et émotions".

Révélatrice ensuite cette réaction des enseignants plus ou moins chevronnés — entre quinze et quarante-cinq ans d'expérience — qui ne pensent pas avoir évolué dans leurs idées ou leur conduite au long de leur carrière, mais qui, approfondissant le sujet, finissent par retrouver avec peine des souvenirs de leurs premières armes qui infirment cette première impression.

Importante enfin la troisième observation que les auteurs formulent en ces quelques lignes: "Nous avons été frappés par un phénomène que l'on peut qualifier de "préoccupation dominante" au sens psychologique du terme; quelle que soit la question, quel que soit le champ traité dans l'entretien, plusieurs personnes répondaient par le même thème ou la même préoccupation; une crise d'enfance, un divorce, des rapports familiaux, les difficultés de réintégration après un long séjour à l'étranger, les problèmes d'élever un enfant adoptif, un changement de l'apparence physique, les difficultés de communication posées par une allergie à la fumée, une dépression nerveuse à la suite d'une liaison sentimentale: pour la personne interrogée, ce facteur déterminait l'ensemble de ses réactions ou attitudes en classe et en expliquait également l'évolution au cours des années".

— Le "Tages Anzeiger Magazin" se lance cette semaine (no. 43) dans un petit répertoire des

radios pirates qui émettent régulièrement en toute illégalité dans la région zurichoise. Les PTT ont décidément du pain sur la planche s'ils veulent faire respecter le monopole de la SSR.

— Le deuxième numéro de "Tell" est paru dans les délais prévus. Bon signe. Au sommaire, entre autres, une enquête sur le logement et les droits des locataires.

## Pétrole: les grands et les petits

*Les bénéfiques des grandes compagnies pétrolières ne cessent de se consolider. On ne répètera pas ici les derniers bilans: à ce stade, l'exposition des chiffres, l'alignement des millions ne signifient plus grand-chose de précis. En revanche, ce qui est plus significatif, c'est l'organisation du marché de l'essence, l'exploitation de ce pactole fabuleux alimenté sans fin par les haltes obligatoires d'automobilistes assoiffés à leur pompe favorite.*

*Un exemple parmi cent autres. Sur la principale sortie de Genève, la gérance d'une station-service et du bar à café qui la flanque est à remettre, selon l'expression consacrée. Cette double activité conviendrait à un couple. Horaire: de six heures du matin à vingt-trois heures, tous les jours de l'année. Soit, pour deux personnes, 12.410 heures au total de travail par an. Les conditions de remise: d'abord une caution: fr. 50.000.—; et surtout une présence permanente. Estimation des revenus que peuvent espérer les bienheureux gérants: fr. 55.000.—, soit "grosso modo" fr. 4,45 de l'heure. Et sur cette somme seront déduits les frais occasionnés par l'engagement d'éventuels remplaçants (vacances, maladie, etc.). Cqfd.*